



FNADAC

AG DU 17 MARS 2016 – COMPTE-RENDU

10h – 12h30 / 13h30 – 16h30
68 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris.

ORDRE DU JOUR

10h - 12h30 : VIE DE LA FÉDÉRATION

- Bilan des activités de l'année 2015
- Bilan financier 2015 et des Assises 2014
- Budget prévisionnel 2016
- Changement des statuts : (nom de la Fédération, modification du poste de trésorier adjoint)
- Élection du Conseil d'Administration
- Organisation des rencontres d'Avignon 2016
- Présentation du site internet de la FNADAC
- Vie des associations
- Questions diverses (chargé(e) de mission temporaire, etc.)

13h30 - 16h30 : PRÉPARATION DES ASSISES NATIONALES

- Définition des objectifs et des enjeux des Assises des DAC 2017
 - > présentation du kit assise
 - > prise de parole de partenaires invités (OPC/ACA/ ANDASS/ ANDEV ?)
 - > prise de parole de chaque représentant des associations
- Retour première visite sur les sites strasbourgeois
- Définition de l'organisation Comité de pilotage et partenaires

Convocation adressée aux 5 représentants de chacune des associations constitutives de la FNADAC désignés pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 8 janvier 2015.

Chaque association a du indiquer dans les meilleurs délais les modifications éventuelles de ses représentants.

Selon les statuts, les délibérations sont prises à la majorité des délégués présents ou représentés. Le quorum doit être constitué du tiers des délégués. + pouvoir envoyé avec la convocation.

Présents :

ANDACRE :

- Nicolas CARDOU
- Jack MAIGNAN

CULTURE ET DÉPARTEMENT

- Emmanuelle CASTEL-GRANTERL
- Francis GÉLIN
- Vincent BOURGUES
- Pouvoir de François POUTHIER à Francis GÉLIN

ADAC GVAF

- Catherine DUPRAZ
- Bruno LONCHAMPT
- Pouvoir de Walter WALBROU à Catherine DUPRAZ
- Pouvoir de Bernard SEVAUX à Catherine DUPRAZ
- Pouvoir de Michel ROTTERDAM à Catherine DUPRAZ

ASDAC Île-de-France

- Laurence DUPOUY-VEYRIER
- Claude LECHAT
- David JANÉLA
- Isabelle BARIKOSKY-LUCAS
- Valentine ROY

CRAC Île-de-France

- Louis PÉRETTI
- François BENOÎT
- Pouvoir de Marina CAVAILLÈS à François BENOIT
- Pouvoir de Franck-Olivier REVILLET à Louis PÉRETTI
- Pouvoir de Peter BARNOUW à Louis PÉRETTI

ADMP

- Roland POUSSE
- David PONCET
- Isabelle LOUIS-DINEY
- Arnaud HAMELIN
- Pouvoir de Sylvie MOLLEREAU à David PONCET

ADDACRA

- Isabelle PIOT
- Amélie BOULANGER
- Pouvoir de Clément BODEUR-CRÉMIEUX à Isabelle PIOT
- Pouvoir de Sophie LATAPIE à Isabelle PIOT
- Pouvoir d'Hélène MILLIEX à Amélie BOULANGER

PACADAC

- Christophe LESPILETTE
- Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Vincent CORBIER à Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Daniel DELAFONTAINE à Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Catherine GOURDET à Anne Flore de VALENCE

ADAC BFC
- Frédéric LAFOND

Excusés :

CULTURE ET DÉPARTEMENT
- Agnès BOZEC

ADAC BFC
- Juliette DIDIERJEAN
- Eddy GAILLOT

Invités :

Aymée ROGÉ, DAC Ville et EuroMétropole de Strasbourg
Gilles THORAND, DAC en disponibilité

Ouverture de l'Assemblée Générale

Validation du Compte-rendu de l'AG du 8 janvier 2015

Validation à l'unanimité

Rapport moral et d'activités

Frédéric LAFOND, le Président de la FNADAC, ouvre l'Assemblée Générale en revenant sur l'organisation de la journée et les grands temps qui la ponctueront : outre l'Assemblée Générale, on reviendra sur les évolutions de la fédération, le travail effectué en CA à présenter à l'AG et les débats ascendants concernant les Assises.

Les Assises sont donc prévues les 9 et 10 mars 2017 à Strasbourg et Aymée Rogé, DAC de la Ville de Strasbourg et de l'EuroMétropole a été invitée à participer aux débats concernant les Assises.

Frédéric Lafond adresse ses remerciements pour la qualité des échanges en CA.

On entre maintenant dans la phase de structuration et de montage des Assises.

Le Président insiste sur le contexte actuel complexe (voir CR du dernier CA introduction du débat sur la préparation des assises par F. LAFOND). Mouvement de fond à lancer sur la réflexion législative, sur la gouvernance, sur la nouvelle loi (création, numérique...). On observe peu d'écoute actuellement des associations professionnelles. Le changement de ministre n'a pas aidé à ce débat. Le contexte électoral et budgétaire est complexe. Le contexte professionnel est par ailleurs difficile pour beaucoup. La question de comment agir se pose. Il est impératif de ne pas se limiter à agir en réaction mais en amont dans le débat. Rappel des Rencontres territoriales de la Culture annoncées au ministère le 22 janvier, au sujet duquel la FNADAC s'était positionnée auprès du ministère.

Catherine DUPRAZ d'ADAC GVAF, Isabelle PIOT de l'ADDACRA et Frédéric LAFOND d'ADAC BFC, lors de leur présidence par intérim, avaient pris le temps de la réflexion sur les orientations de la FNADAC, après le départ de la présidence de Véronique BALBO-BONNEVAL.

Des prises de position médiatique sur les grands sujets ont été faites. Des interventions structurantes dans des comités de pilotages ont été réalisées (cf. rencontre des agences culturels, plateforme interrégionale, ETS de Lyon...). Choix de ne pas s'éparpiller sur les sujets.

Un premier travail sur la recherche de financements, notamment avec la CASDEN mais aussi le financement public, a été mis en œuvre.

Refonte de la communication de la FNADAC, Francis GÉLIN de CULTURE ET DÉPARTEMENT présentera le site.

Refonte de l'administration de la Fédération (comptes, adresse, compte rendu, finalisation du dossier de demande de subvention à la Région pour les Assises 2014...). Les CA se réunissent tous les 2 mois, avec une présence en moyenne de 11 personnes, avec un équilibre géographique.

Catherine DUPRAZ de l'ADAC GVAF rappelle le travail qui avait été aussi fait d'analyse de la réforme territoriale par l'ADAC GVAF et l'ANDACRE et qui représente un sujet important et signifiant de la vie de la Fédération. La Fédération doit d'abord être le lieu de vie de chacune de nos associations.

Pour le Président, la mise en place de Comités de pilotage va permettre de dégager du temps lors des CA afin de traiter ces questions très importantes.

Pour Claude LECHAT de l'ASDAC, le site internet devrait être un réceptacle de ces travaux thématiques.

Catherine DUPRAZ insiste sur le fait que ce n'est pas juste une question d'affichage sur le site : l'axe de l'AG il y a un an en janvier 2015 était de cibler des thématiques : maillage du territoire et extension de la FNADAC, bonnes pratiques, et autres....

Pour Amélie BOULANGER et Isabelle PIOT de l'ADDACRA, il leur paraît important de conserver cette idée forte que chaque association est désignée sur le développement de sujets particuliers. L'ADDACRA a mis en place un groupe de travail sur la thématique des bonnes pratiques qui lui avait été impartie mais ce groupe de travail n'a pas trouvé sa voie, faute d'un lien organisé avec la FNADAC. Ainsi il faut améliorer le lien chantiers opérationnels travaillés en amont / discussion et validation en FNADAC / réappropriation.

Cela leur paraît un bon mode de gouvernance.

Pour Frédéric LAFOND, l'outil est mis en place mais il ne faut pas tout attendre du site. Il faut inscrire plus les thématiques travaillées par les associations dans le CA. Mais les associations doivent faire ce travail de fond. La FNADAC quant à elle, doit aider la structuration du territoire national. Il va basculer en premier sujet dans les CA la vie associative. La rapidité du calendrier n'a pas encore permis de le faire totalement.

Pour David PONCET, de l'ADMP, des choses se passent dans les associations, (ex culture numérique pour l'ADMP, EAC pour l'ADDACRA) et la question est de savoir comment on le capitalise entre nous. Question est de savoir aussi comment on achève la carte de France.

[Rapport moral et d'activités :](#)
[Validation à l'unanimité](#)

Bilan financier

Cf. documents

Le bilan financier des assises 2014 est fourni pour montrer l'échelle d'organisation des assises et pour aider à structurer les prochaines assises.

Le compte de résultat 2015 est positif à hauteur de 13 533 €

On observe dans les charges, outre les frais bancaires, postaux et d'assurance :

- 586€ de frais de mission et de représentation
- 9 181€ pour la création et l'hébergement du site internet,
- 20 000€ de réserve associative

On observe dans les produits :

- 1 890€ pour les adhésions des associations
- 12 000€ pour la participation des associations aux Assises 2014
- 2 988 € de résultat 2014
- 26 562€ de résultat des Assises

Bilan financier :

Validation à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour la gestion de l'année 2015.

Budget 2016

Cf. document joint.

Le Budget 2016 s'élève à hauteur de 26 883€.

On observe dans les Charges, outre les frais bancaires, postaux et d'assurance :

- 1 500€ de Frais de mission et de représentation
- 650€ pour l'hébergement du site
- 1 500€ pour l'édition de supports de communication
- 600€ de réception
- 2 000€ pour les rencontres d'Avignon
- 14 000€ pour un chargé de mission (décidé en CA pour l'organisation des rencontres sur Avignon et les Assises)
- 5 963€ de réserve associatives

On observe dans les Produits :

- 1 800€ pour les adhésions des associations
- 13 533€ de Résultat 2015
- 10 000€ de subventions du Ministère (minorées, en attente)
- 1 500€ de mécénat de la CASDEN (minoré, car le travail va se faire sur le long terme.)

Question : que devient la réserve associative ?

La mise en réserve apparaîtra au Bilan. Seuls 6 000€ sont inscrits dans le BP

Pour Jack MIGNAN de l'ANDACRE, il faudra valoriser les dépenses des partenaires sur le budget valorisé.

Budget 2016

BP approuvé à 35 voix

2 abstentions

Vie associative de la FNADAC

Question des statuts et du changement d'acronyme

Le Président rappelle que lors du CA du 14 janvier, il avait été décidé de faire évoluer la communication : avec le contenant, se posait la question du contenu.

Frédéric LAFOND a émis le souhait de faire évoluer l'acronyme de la FNADAC et de passer de Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles

à :

Fédération Nationale des Associations de Directions des Affaires Culturelles

Le débat a eu lieu en CA (vote positif), mais il a été posé en Assemblée Générale car cela impose un changement des Statuts.

Pour l'ADDACRA

La question a été discutée en Bureau.

La Fédération a commencé à se faire identifier depuis peu de temps, donc cela ne leur paraît pas nécessaire, ni opportun, de passer de Directeurs à Directions.

Les adhésions à leur association de l'ADDACRA sont individuelles, et non pas des collectivités, ce qui donne une liberté d'échange. La logique serait que cela reste de la même nature pour la FNADAC.

La question du métier est centrale et est le point de rencontre : c'est le concept de métier, que l'on soit chargé de mission, DAC. Au regard de la différence des appellations, c'est une question de missions.

Le CRAC

Ils sont en phase avec l'ADDACRA

C'est une question de sens : ce sont des directeurs individuels qui adhèrent, qu'ils aient le titre ou non

L'ADMP

Ils ont eu un débat de même nature que l'ADDACRA.

Nécessité de pouvoir accueillir les professionnels de la culture mais de garder la question d'adhésion individuelle. La question du métier est centrale et est le point de rencontre.

L'ADAC GVAFF

Le sujet a été abordé en CA la semaine dernière.

L'adhésion à leur association se fait à titre individuel et non pas des collectivités, et ce, quelque soient les statuts, fonctionnaires/ contractuels, et les grades.

Ils sont regardants sur les fonctions.

L'ASDAC

Ils ont une position identique aux interventions précédentes, avec le souhait de lutter contre le caractère impersonnel de la fonction et d'intégrer le féminin.

PACADAC

Même position que les prises de paroles précédentes : dans leur association, ce sont des adhésions individuelles de directeurs et ouvertes aux assimilés. Quelque soit le titre, ce sont les missions qui comptent et les personnes qui les réalisent.

L'ANDACRE

Ils sont favorables à l'ouverture parce qu'il y a peu de régions et selon eux, divers niveaux sont concernés par l'adhésion. Le débat porte sur les responsabilités et les missions généralistes. La mobilité est une question en cours. L'objectif est d'être inclusif

ASDAC Claude Lechat anime une direction et estime représenter les équipes avec lesquelles on travaille

Culture et département

La question se pose de moins en moins, il faut laisser les portes ouvertes, et avoir un regard sur les nouvelles collectivités qui se mettent en place. Actuellement, ils ont dans leur association des adhésions individuelles et des collectivités.

Frédéric Lafond

La question est importante. Ce n'est pas qu'un acronyme. Le débat est intéressant. Je l'ai souhaité. Mettre « direction des affaires culturelles » ce n'est pas parlé des institutions uniquement présentent dans nos collectivités (d'ailleurs certaines collectivités font disparaître le terme Direction des Affaires culturelles) mais c'est parler des personnels qui constituent ces directions.

Ces personnels sont d'ailleurs accueillis par les associations constitutives de la FNADAC. Les associations ouvrent leur porte à des agents travaillant dans les directions culturelles (hors dénomination exclusive de Directeurs des Affaires culturelles) et la FNADAC en prenant l'acronyme « Directions des affaires culturelles) aurait juste été dans la symbiose de ce que sont / font les associations que la constitue...

Il apparaît claire que pour certains niveaux de collectivités (Communes, EPCI) il n'y a plus de recrutement de DAC mais de responsable, chef de service, animateur culturels, etc. Qui parle à ces personnels là ? Ouvrir notre fédération aux agents de directions des affaires culturelles (des services culturels, non pas aux agents des structures culturelles déjà représenté dans des associations professionnels) c'est leur offrir une représentation, un lien, un lieu de travail collectif, ce que font les associations locales de DAC.

Je ne vois pas en quoi cela remet en cause le métier de Directeur/rice des Affaires culturelles ? Ne versons pas dans un corporatisme. Si vos associations ont la plupart du temps des adhésions à titre individuel et accueillent à titre individuel des personnels des services culturels non « DAC » alors pourquoi la FNADAC ne le ferait-elle pas figurer dans son acronyme ? « Direction des affaires culturelles » ne veut pas dire « administration » mais « individus oeuvrant » dans les directions des affaires culturelles.

Il est difficile d'avoir un acronyme qui regroupe tout. De plus notre acronyme est souvent accompagné d'un texte présentant nos missions, objectifs et membres. Ce sont les membres constitutifs avec qui nous travaillons tous les jours présents dans différents niveaux de collectivités (souvent les moins grande, les plus démunis en organigramme complexe, en nombre d'agents...). L'ouverture sera nécessaire. Nous devrions profiter de notre nouvel outil de communication, de notre présence en Avignon, de nos travaux vers les Assises de 2017 et, pour la première fois, le fait que nous allons être accompagnés par une personne pro. qui portera ce changement vers nos partenaires, pour changer notre acronyme. On est dans un mouvement, nous sommes dans un contexte ici et maintenant, il n'est pas trop tôt pour changer, il est peut-être d'ailleurs déjà trop tard, car vos associations ont déjà intégrer le changement.

L'acronyme ne fait pas tout, le travail à mener compte avant tout.

Mise au vote

Pour le changement de l'acronyme : 8

Contre : 23

Absentions : 6

Il n'y a donc pas de changement de statuts

Les représentants des associations à l'AG et au CA

Conformément aux statuts, on enregistre les évolutions transmises par les différentes associations constitutives de la FNADAC des représentants à l'AG et au CA.

Lecture est faite des représentants par associations.

Cf. Tableau joint.

Montant de l'adhésion à la FNADAC

Le montant de l'adhésion à la FNADAC est maintenu à 7€ - Vote à l'unanimité.

Question des rencontres d'Avignon 2016

Quelle visibilité avons-nous en Avignon ? A-t-on un présentiel sur Avignon et avec qui ?

ADAC GVAF

Leur association a une AG les 12 et 13 juillet, dates qui ne sont pas modifiables.

Est ce que c'est un temps de travail entre nous DAC ou est-ce un temps ouvert sur les autres ?

ASDAC

Avignon représente un tremplin pour ensuite la réussite des Assises

ADDACRA

Ils sont prêts à se mobiliser car ils n'ont pas de temps ADDACRA en Avignon cette année.

ADMP

Nombre de professionnels important présents à Avignon. C'est un temps d'échange et de rencontre important. Question des contenus ?

Validation du projet : dates à venir à bien caler suivant les dispo, salles, personnes.... Idée de faire remonter les travaux que génèrent les associations et d'être dans l'ouverture

Un COPIL sera mis en place

Choix du chargé de mission

Décision de prendre un chargé de mission avait été actée en CA. Frédéric Lafond avait proposé 1 profil de poste et avait reçu 3 dossiers de candidature en retour : deux avec devis, un sans devis.

Frédéric Lafond a reçu les 3 personnes. Gilles Thorand ayant proposé sa candidature sort de la salle pendant les échanges à ce sujet.

Après échanges, le choix s'est porté sur la candidature de Coralie Pelletier.

Point Communication - Site

Le site est en phase livrable.

Fournir les actualités des associations pour alimenter le site.

Le Facebook a bougé.

Vie des associations

PACADAC : relation au nouveau Drac et poursuite de réunions sur les mutations des métiers de DAC

ADAC GVAF : poursuite des travaux de l'association, « les urgences de la Culture », avec un souhait de mise en réseaux

ADDACRA : poursuite du rythme des réunions, groupes de travail sur les métropoles et les droits culturels, lecture publique et spectacle vivant, grand chantier du rapprochement avec l'Auvergne.

CRAC : Organisation d'une rencontre des DAC autour de la question de la métropole. La question du numérique est suivie par Marina CAVAILLES.

ANDACRE : Association en suspens, beaucoup de mouvement de postes... La recomposition territoriale est en plein.

ASDAC : Réactualisation des statuts, site et page facebook. Travail sur des contributions : métropole, et crise culturelle. Ils ont des sessions régulières avec des interventions extérieures...

ADMP : Ouverture à Languedoc-Roussillon. Cycle de rencontre avec la FNCC coordonnée. La thématique Culture et numérique a été traitée. Programme 2016 à venir sur des nouvelles thématiques. Kit politiques culturelles en construction.

Culture et département : Culture et liens social poursuite des travaux